
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 28 mars 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 33**

N°2024-03-28-03

**Objet : ACTUALISATION
DES TARIFS
MUNICIPAUX**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué le vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Roselyne DACOURY-TABLEY, 1^{ère} adjointe au Maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Maria MENICACCI-FERRAIN, Carole COUTON, Nicolas de BOISHUE, Guy PREAUX, Florine EKOUE, adjoints au Maire.

Mesdames et Messieurs Joseph DELPIC, Philippe LEFEBVRE, Xavier PASSERI, Virginie CAPDEBOSQ, Mehdi GLEYO-KESRAOUI, José CASTICO OLIVEIRA, Patrick LEVEAU, Michèle RONZANI, Denis ARCILE, Bernadette BENOIT-GUYOD, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Bertrand GRANADO, Jean-Louis BERLAND, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Sophie RIGAULT, procuration à Mme Roselyne DACOURY-TABLEY
M. Dominique TAFFIN, procuration à M. Guy PREAUX
M. Denis NOIROT-DUVAL, procuration à Mme Maria MENICACCI-FERRAIN
Mme Isabelle OUDARD, procuration à M. Georges GOURGUES
M. Nordine AOUNALLAH, procuration à Joseph DELPIC
Mme Nathalie FOURMANN, procuration à Mme Muriel MOSNAT
M. Thierry JULLIEN, procuration à Mme Florine EKOUE
Mme Mireille ROBERT, procuration à M. Nicolas de BOISHUE
M. Denis BERTON, procuration à M. Christian PICCOLO
Mme Fatima KHOBEIZI, procuration à M. Jean-Louis BERLAND
M. Abou NIANG, procuration à Mme Isabelle CATRAIN

Secrétaire :

M. Patrick LEVEAU

2024-03-28-03 : ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Dossier suivi par la Direction des Finances et de la Commande publique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2129-29 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2125-3 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la délibération n°2023-244 du 28 septembre 2023 actualisant les tarifs municipaux ;

VU le projet de tableau ci-annexé relatif aux tarifs municipaux,

CONSIDERANT qu'il est proposé de créer un nouveau dispositif "journée à la mer" offrant l'opportunité d'une sortie en famille pour les habitants qui ne sont pas forcément utilisateurs des actions similaires proposées par d'autres services municipaux ;

CONSIDERANT que le transport aller-retour en autocar et la présence d'accompagnateurs sont assurés par la Ville ;

CONSIDERANT que, sur place, les familles disposent intégralement de leur temps libre, pause déjeuner comprise, jusqu'à l'horaire fixé pour le retour ;

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun de créer une grille tarifaire pour la participation à ce nouveau dispositif ;

CONSIDERANT que ces nouveaux tarifs sont listés dans le tableau annexé à la présente délibération au titre des tarifs 1 pour l'événementiel ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les tarifs de droits de place des cirques et des fêtes foraines pour les ajuster à ceux pratiqués dans d'autres communes ;

CONSIDERANT que ces tarifs modifiés sont listés dans le tableau annexé à la présente délibération au titre des tarifs 1 pour l'occupation du domaine public ;

CONSIDERANT qu'il est opportun de créer des tarifs de caution afin de remédier aux frais dus à des dégradations, des pertes de matériel, des pannes non signalées ou à tout manquement au respect du site mis à disposition ;

CONSIDERANT que ces nouvelles cautions sont listées dans le tableau annexé à la présente délibération au titre des tarifs 1 pour l'occupation du domaine public ;

CONSIDERANT qu'il est opportun de créer un nouveau tarif de caution dans le cadre des marchés et foires organisés par la commune à l'encontre des exposants professionnels et que cette caution sera encaissée en cas d'absence de l'exposant le jour de la manifestation sans désistement de sa part ou en cas de dégradation du matériel mis à sa disposition ;

CONSIDERANT que cette nouvelle caution est listée dans le tableau annexé à la présente délibération au titre des tarifs 1 pour l'occupation du domaine public ;

VU l'avis de la Commission Ressources et Moyens du 20 mars 2024,

Après en avoir délibéré par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 abstentions (Saint-Michel en Commun et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne)

DECIDE de fixer les tarifs municipaux selon le tableau annexé à la présente délibération.

DIT que les nouveaux tarifs pour le dispositif « journée à la mer », les droits de place ainsi que les nouvelles cautions pour les forains et pour les cirques s'appliquent à compter de l'entrée en vigueur de la délibération.

PRECISE que les tarifs 1 s'appliquent pour une année civile et que les tarifs 2 s'appliquent pour une année scolaire.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 28 mars 2024

Le Secrétaire

Patrick LEVEAU



Pour le Maire empêché,
La première Maire-adjointe,

Roselyne DACOURY-TABLEY



Publication en ligne le :

17 AVR. 2024